

RunFabLab

Règlement intérieur

Révision: Février 2017

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Usagers et fonctions.....	1
3. Horaires et Fréquentation.....	2
4. Règles de fonctionnement	2
5. Responsabilités.....	3
6. Tarifs.....	4

1. Introduction

Le présent règlement intérieur s'applique à toute activité effectuée dans le cadre du FabLab intitulé RunFabLab de l'association SOLIDARNUM, déclarée au Journal Officiel du 22/12/2012 avec le numéro RNA : W223001420 et le numéro SIREN : 789 912 854.

Les statuts de l'association sont disponibles sur le site solidarnum.org

Ce Règlement Intérieur est rédigé dans l'esprit de la **Charte des Fablabs**.

Ce règlement intérieur peut être mis à jour par décision du conseil d'administration du FabLab.

Ce règlement à jour sera affiché dans les locaux de RunFabLab.

2. Usagers et fonctions

FabManager

Un *FabManager* est un employé de l'association SOLIDARNUM ou une personne ayant reçu délégation ayant pour fonctions:

- d'ouvrir et fermer le local du FabLab,
- d'accueillir les adhérents et le public,
- de contrôler les autorisations d'accès aux machines et services proposés par RunFabLab
- d'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur...) dans la limite du niveau d'habilitation du FabManager,
- d'encaisser les paiements des usagers.

Adhérent

L'*adhérent* est un usager du FabLab à jour de sa cotisation auprès de l'association.

Un adhérent peut encadrer l'utilisation de certains équipements si son niveau d'habilitation le permet et sur autorisation du FabManager.

Visiteur

Un usager *visiteur* est une personne physique non adhérente.

Invité

L'*invité* est un *extérieur* encadré par un *adhérent*.

Chaque *adhérent* est responsable de ses *invités*.

3. Horaires et Fréquentation

Les horaires d'ouverture de RunFabLab sont :

- du lundi au jeudi de 9h à 17h30 sans interruption,
- les vendredis et samedi de 9h à 19h sans interruption.

RunFabLab propose plusieurs types de fréquentations :

- Des "ateliers de découvertes", durant lesquels tous les usagers sont acceptés, adhérents y compris,
- Des périodes pouvant faire l'objet de spécificités ou de restrictions additionnelles. Exemple : réservation par un adhérent ou un partenaire, séances de coworking durant lesquels toutes les machines ne seront pas utilisables, etc.,
- Tous les autres créneaux pendant les heures d'ouvertures sont réservés aux adhérents.

Les différentes périodes de fréquentations sont affichées sur le site internet de RunFabLab, sur la page Agenda.

En dehors des périodes d'ouverture déclarées sur l'agenda, RunFabLab est fermé au public. Durant les périodes de fermeture au public, pourront accéder au Fablab :

- les FabManagers,
- les enseignants pour lesquels l'accès est prévu par la convention signée avec l'association SOLIDARNUM,
- les membres d'associations partenaires ayant signé une convention avec l'association SOLIDARNUM, dans les limites prévues par la celle-ci. Un des membres présents doit être FabManager dûment reconnu par SOLIDARNUM.

Y compris lors des périodes de fermeture au public, un FabManager peut admettre des usagers au sein du Fablab, sous sa responsabilité.

4. Règles de fonctionnement

Déclaration

Tous les usagers accédant au Fablab doivent se faire connaître auprès du FabManager.

Pour accéder aux différents équipements les usagers doivent s'enregistrer au point d'accueil en début et fin de leur session pour le calcul des temps d'utilisation.

Pour les usagers qui en sont munis, leur carte sans contact d'adhérent, servira à ces déclarations.

L'accès aux équipements

- Les équipements mis à disposition sont regroupés par zones. Chaque zone dispose de sa propre signalétique informant du type d'accès et de l'habilitation requise. En cas d'absence de signalétique, l'usage des machines est interdit sauf :

- Autorisation explicite du FabManager présent pendant l'utilisation.
 - Aux personnes en possession d'une habilitation associée à leur carte d'adhésion et qui permet l'accès contrôlé à certaines zones.
 - Sur réservation pour certaines machines.
- Les éventuelles files d'attente pour utiliser une machine sont gérées par le FabManager présent
 - Les personnes ayant obtenu une réservation sur l'agenda de la machine sont prioritaires.
 - Seules les matières premières fournis par RunFabLab ou autorisées par le FabManager peuvent être utilisées avec les équipements du Fablab.
 - Toute anomalie perçue en début ou en cours d'usage de la machine doit être signalée immédiatement au FabManager afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires (documentation dans le journal de bord de la machine, voire interruption de service).

Habilitation

- L'utilisation d'un équipement peut nécessiter une habilitation,
- Une habilitation est symbolisée par la remise d'une carte qui contient les droits d'accès aux équipements habilités,
- L'habilitation nécessaire est validée par le Bureau de SOLIDARNUM sur proposition du FabManager,
- Les habilitations peuvent être attribuées avant validation par le Bureau, et sous sa responsabilité, par un FabManager disposant déjà de la même habilitation
- L'attribution d'une habilitation doit être communiquée au Bureau et enregistrée dans l'outil logiciel identifié à cet effet,
- Le FabManager peut révoquer temporairement une habilitation et le Bureau peut la révoquer définitivement.

Comportement

- Les membres, visiteurs ou invités de RunFabLab s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la Charte des Fablabs. Tout manquement constaté et notifié par le FabManager, peut amener le Conseil d'Administration à décider de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du contrevenant.
- Les ressources de RunFabLab ne peuvent être utilisées pour des activités illégales.

5. Responsabilités

- L'adhérent décharge de sa responsabilité l'association SOLIDARNUM en cas de dommages résultants d'un non-respect du règlement intérieur, ou d'un non-respect des règles de base dictées par le bon sens.
- L'adhérent devra fournir une attestation de responsabilité civile à jour.
- Les mineurs adhérents à l'association devront fournir une Fiche d'autorisation parentale ou tutélaire.
- L'adhérent devra respecter les restrictions d'utilisation des machines ou des lieux conformément aux droits qui lui seront attribués.

- L'adhérent devra respecter les différentes réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.
- L'adhérent s'engage à ne pas concurrencer le secteur marchand.
- L'adhérent déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une parfaite compréhension et s'engage à le respecter.

6. Tarifs

Adhésion

- L'adhésion à l'association permet d'accéder au statut d'*adhérent*.
- L'adhésion est acquittée pour une année civile en début de période.
- Pour les primo-adhérents, l'adhésion est calculée entre la date d'adhésion et la fin de l'année.
- L'adhésion d'une association permet à ses adhérents de bénéficier du tarif réduit d'adhésion à RunFabLab. Chaque adhérent supporte individuellement les coûts d'utilisation des ressources qu'il a mobilisées.
- L'adhésion d'une personne morale autre qu'une association permet aux personnes physiques employées de la personne morale de bénéficier du tarif réduit d'adhésion à RunFabLab. Les facturations de ces adhésions et des ressources sont imputées au compte de la personne morale.
- Le montant TTC de l'adhésion est fixé annuellement par l'Assemblée Générale et est affiché dans les locaux de RunFabLab.

Tarifs Équipements, Matières, Formations / Workshops / Initiation

Tableaux annexés révisés périodiquement par le CA et affichés dans les locaux de RunFabLab.

- Tableau des tarifs d'utilisation des équipements et des services
Une surcote de 25% sera appliquée si l'utilisateur ne souhaite pas libérer les sources de son objet et laisser RunFabLab utiliser et diffuser ces sources dans l'esprit de la Charte des Fablabs.
- Tableau du prix des matières